

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230927-D31_23SEPT-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAOUEREAU

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN - Sabine LOIZEAU

LES EPESSES: Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY **VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE: Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ SAINT PAUL EN PAREDS: Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET SAINT MARS LA REORTHE: Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37 Nombre de conseillers présents : 31 Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs:

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

 31. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022 – Rapporteur - Jean-Louis LAUNAY

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités locales et aux établissements publics responsables de la gestion d'un service public d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service.



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230927-D31_23SEPT-DE

Département de la Vendée

En application de cet article, Monsieur le Président présente au Conseil communautaire, pour information et avis, le rapport annuel pour l'exercice 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il est indiqué que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 07 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2022.

Odile PINEAU, Secrétaire de séance

0 4 OCT. 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD, Président

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le :

0 4 OCT, 2023